

## DEMANDE DE TRAVAUX DE REPROGRAPHIE

Vos demandes de travaux doivent être déposés auprès de  
**Mme Nathalie BELAT bureau E 111 Poste : 31 50 - nathalie.belat@univ-orleans.fr**  
ou en son absence auprès de  
**Mme Catherine LEROY bureau R 022 : 02 38 49 48 01 - catherine.leroy@univ-orleans.fr**  
Merci de bien vouloir prévoir dans la mesure du possible un délai de 8 jours  
afin de tenir compte des délais de traitement.

Date de la demande : ..... Nom du demandeur : .....

Livraison pour le : .....

Code du module, formation concernée et titre du document :  
.....

Nombre total de pages : .....

Nombre d'exemplaires : .....

### PHOTOCOPIES

Format : A4 <input type="checkbox"/> A3 <input type="checkbox"/>	Papier couleur <input type="checkbox"/>	Couverture <input type="checkbox"/>	Agrafage <input type="checkbox"/>
Recto <input type="checkbox"/>	Réduction <input type="checkbox"/>	Spirales <input type="checkbox"/>	Agrafage 2 points <input type="checkbox"/>
Recto-Verso <input type="checkbox"/>	Agrandissement <input type="checkbox"/>	Transparents <input type="checkbox"/>	

### OBSERVATIONS :



### Déclaration obligatoire à remplir par l'enseignant dans le cas de copies de publications protégées

ŒUVRES SOUMISES A REDEVANCE (à déclarer)		ŒUVRES NON SOUMISES A REDEVANCE (ne pas déclarer)		
<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Extraits de livres en français ou en langue étrangère quel que soit leur éditeur (encyclopédie, dictionnaires, atlas...)</li><li>➔ Articles de périodique en français ou langue étrangère (journaux et magazines)</li><li>➔ Tous documents issus d'un livre ou d'un périodique</li><li>➔ Documents techniques vendus séparément du matériel qu'ils décrivent</li><li>➔ Manuels d'utilisation de logiciels vendus séparément</li><li>➔ Cartes routières et plans de villes</li><li>➔ Partitions de musique, paroles de chansons</li></ul>		<ul style="list-style-type: none"><li>➔ Lois, décrets, décisions de justice (sauf commentaires), plans comptables</li><li>➔ Bulletins officiels des ministères</li><li>➔ Livres du domaine public (70 ans après la mort de l'auteur)</li></ul>		
Editeur	Auteur(s) pour les livres	Titre du livre, du journal ou du périodique	Nb de pages copiées	Nb d'exemplaires

Signature de l'enseignement :  
(obligatoire)